

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	2000/0292(CNS)	Procédure terminée
Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de cabillaud en mer d'Irlande, mesures pour 2001		
Abrogation 2009/0024(CNS)		
Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche		
Zone géographique Irlande		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Pêche	PPE-DE NICHOLSON James	28/11/2000
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Affaires maritimes et pêche	Commissaire	

Evénements clés			
22/11/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0745	Résumé
11/12/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/02/2001	Vote en commission		Résumé
05/02/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0042/2001	
12/02/2001	Débat en plénière		
13/02/2001	Décision du Parlement	T5-0066/2001	Résumé
14/02/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/02/2001	Fin de la procédure au Parlement		
15/02/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2000/0292(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation 2009/0024(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 163; Traité CE (après Amsterdam) EC 037
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PECH/5/14306

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2000)0745 JO C 062 27.02.2001, p. 0311 E	22/11/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0042/2001	05/02/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0066/2001 JO C 276 01.10.2001, p. 0023-0046	13/02/2001	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Règlement 2001/300 JO L 044 15.02.2001, p. 0012 Résumé

Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de cabillaud en mer d'Irlande, mesures pour 2001

OBJECTIF : prévoir des mesures supplémentaires de protection des stocks de cabillaud en mer d'Irlande pour la saison 2001. CONTENU : Des avis scientifiques émis par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) en novembre 1999 indiquent que la quantité de cabillauds adultes actuellement présents en mer d'Irlande a atteint un niveau historiquement bas et risque de continuer à décliner en 2001. Il y a donc lieu de craindre que ce stock ne puisse pas se reconstituer facilement par simple reproduction. Des mesures ont déjà été prises en vue de protéger les cabillauds adultes pendant la saison du frai 2000, afin de leur permettre de produire autant d'oeufs que possible dans l'espoir que les jeunes cabillauds seront abondants cette année. La Commission propose avec le présent texte de poursuivre les mesures initiées en 2000 en mettant en place des conditions similaires pendant la saison du frai 2001.?

Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de cabillaud en mer d'Irlande, mesures pour 2001

La commission a adopté le rapport de James NICHOLSON (PPE-DE, UK) approuvant la proposition dans le cadre de la procédure de consultation, moyennant un amendement destiné à proroger la période de dérogation pour la pêche à l'églefin jusqu'au 30 avril, au lieu du 22 mars comme le propose la Commission européenne. La commission estime en effet qu'il est préférable que la pêche à l'églefin, qui est contrôlée, se poursuive au cours de cette période puisque, sinon, les navires de pêche risquent fort de détourner leurs efforts vers d'autres pêcheries non surveillées, dans lesquelles les captures accessoires de cabillauds pourraient bien dépasser les 15 %.

Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de cabillaud en mer d'Irlande, mesures pour 2001

En adoptant le rapport de M. James NICHOLSON (PPE-DE, UK), le Parlement se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission pêche (se reporter au résumé précédent).?

Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de cabillaud en mer d'Irlande, mesures pour 2001

OBJECTIF : prévoir des mesures supplémentaires de protection des stocks de cabillaud en mer d'Irlande pour la saison 2001. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 300/2001/CE du Conseil instituant des mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande (division CIEM VII a) applicables en 2001. CONTENU : Des avis scientifiques émis par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) en novembre 1999 indiquent que la quantité de cabillauds adultes actuellement présents en mer d'Irlande a atteint un niveau historiquement bas et risque de continuer à décliner en 2001. Il y a donc lieu de craindre que ce stock ne puisse pas se reconstituer facilement par simple reproduction. Des mesures ont déjà été prises en vue de protéger les cabillauds adultes pendant la saison du frai 2000, afin de leur permettre de produire autant d'oeufs que possible dans l'espoir que les jeunes cabillauds seront abondants cette année (règlement 304/2000/CE de la Commission du 9 février 2000). Durant la période d'application desdites mesures, des travaux scientifiques complémentaires ont été réalisés et l'expérience acquise démontre qu'il y a lieu de modifier pour 2001 les conditions précises applicables en 2000. En particulier 2 types de pêche qui avaient été interdites auparavant dans une zone de la mer d'Irlande seront désormais autorisées avec le présent règlement et devraient faire l'objet d'une surveillance et être soumises à des conditions prévoyant la suspension de ces activités si les prises accessoires de cabillaud devenaient excessives. ENTRÉE EN VIGUEUR : 15.02.2001.?